

Le télétravail ne rimera pas avec licenciement et restructuration !

Les mesures de confinement décidées dès le mois de mars dans le cadre de la crise du Covid-19 ont amené une généralisation massive du télétravail.

En raison de la spécificité des activités de nos secteurs, les travailleuses et travailleurs ne sont pas directement confrontés à ce type de mesures. Il est en effet difficile d'assembler une voiture, monter une pièce d'avion, réaliser la maintenance d'une installation électrique ou produire une brame d'acier depuis son domicile.

Néanmoins, les conséquences du télétravail peuvent s'avérer particulièrement lourdes pour des secteurs d'activités entiers. En effet, une généralisation massive de ce mode d'organisation du travail amènera inévitablement à réduire la surface des bâtiments utilisés à des fins de bureaux.

Or, ces bâtiments doivent être chauffés, ventilés, les accès doivent être assurés via des portes automatisées, des ascenseurs et/ou des escalators, des cuisines y sont souvent montées, les outils de protections incendies doivent y être installés après avoir été produits, etc. La liste peut encore être longue.

Autant d'éléments qui structurent une activité économique non-délocalisable dans des secteurs où les travailleuses et travailleurs se sont longtemps battus pour obtenir des conditions de travail décentes.

Ces éléments suscitent des réflexions importantes au-delà des aspects évidemment essentiels en termes de santé et de protection au travail, d'ergonomie, de structuration des relations sociales et du rapport de force collectif exposés dans ce numéro de « *Syndicats* ».

Nous devons prendre cette problématique à bras le corps afin de répondre aux inquiétudes des travailleuses et travailleurs de ces secteurs qui pourraient être impactés à court et moyen terme.

Les Métallos de la FGTB demanderont rapidement que cette problématique soit débattue au sein de notre organisation syndicale et, plus largement, la mettront en avant face à tous ceux qui doivent prendre des mesures dans ce domaine.

Il est inadmissible de mettre en danger l'emploi de ces travailleuses et travailleurs aux compétences reconnues au travers d'un confinement rendu inévitable suite à des politiques libérales ayant désarmé l'État de sa capacité à fournir du matériel de protection et à mettre en place le testing.

Les travailleuses et travailleurs nous trouveront à leurs côtés afin qu'ils ne soient pas les victimes collatérales de décisions précipitées qui ne tiennent pas compte des conséquences en cascade.



Les conséquences du télétravail peuvent s'avérer particulièrement lourdes pour des secteurs d'activités entiers.

Hillal Sor, Secrétaire général